



ParcourSup plombe une génération

lundi 25 juin 2018, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

PARCOURSUP PLOMBE UNE GÉNÉRATION

Depuis le 22 mai, la nouvelle plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur, ParcourSup, délivre au fil de l'eau les réponses « oui », « oui si », « en attente », « non » aux vœux des bachelier·es. La nouvelle procédure est décrite par le gouvernement comme plus juste, plus transparente et permettant une meilleure orientation dans le Supérieur. Ce n'est visiblement pas le sentiment partagé par les lycéen·nes qui, avec souvent beaucoup d'humour, ont laissé éclater massivement leur amertume et leur colère.

04

Le 25 juin 2018

À l'ouverture de la plateforme les premiers chiffres sont alarmants : selon le ministère, 58 % des 812000 candidat·es inscrits n'avaient que des réponses « en attente », 29000 n'avaient que des réponses négatives. Pour les 58 % ayant au moins une réponse positive, aucun moyen de savoir si elle correspond au premier choix du·de la candidat·e ou à un choix de « sécurité », puisqu'il n'y a plus de hiérarchisation des vœux. Au 7 juin, 292000 candidat·es (36 %) ont accepté définitivement un vœu, le même nombre a reçu au moins une réponse, 161000 (20 %) sont toujours « en attente » et 37000 candidat·es (5 %) ont quitté la plateforme. Pour rappel, à la suite du premier tour d'affectation le 9 juin 2017 de l'ancienne plateforme APB, 76,5 % des candidat·es avaient une réponse favorable et pour 61,4 % cette réponse était leur premier vœu.

Du point de vue de l'ambition à améliorer l'orientation des jeunes, ParcourSup est un échec patent. Le pourcentage de candidat·es ayant accepté un vœu définitivement est deux fois inférieur à l'acceptation des 1^{er} choix sur d'APB.

Mais le gouvernement a bien réussi à démontrer sa volonté à toute une génération : l'accès aux études supérieures au choix de l'étudiant·e n'est plus un droit, le baccalauréat n'a plus la même valeur selon les établissements et il n'est plus le premier grade universitaire.

Le nouveau système visait à ce que les établissements choisissent les étudiant·es (et non l'inverse), la concurrence entre établissements devrait s'enlever et la discrimination sociale et territoriale encore se développer. Déjà des universités avaient mis en place des pondérations selon le lycée d'origine des candidat·es « locaux » ou « exotiques ». En Seine-Saint-Denis, au soir du 22 mai, le taux de candidat·es sans réponse positive était de 83 %, soit 10 points au-dessus de la moyenne nationale.

Pour la FIRG CGT, le droit aux études supérieures au choix de l'étudiant·e pose fondamentalement la question des moyens de ce service public. Rien n'a été fait pour accueillir les 30000 à 40000 nouveaux étudiant·es chaque année.

Les moyens réels sont en baisse (3613 postes d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2018, 1966 en 2016). Les moyens mis en place officiellement (annonces d'avis) sont de « 13 millions d'euros pour 19000 nouvelles places à la rentrée 2018 » : le budget correspond à 684€ par étudiant·e, moins du double du coût réel. Les moyens supplémentaires sont pour moitié des emplois (essentiellement contractuels) et pour moitié des heures complémentaires. La précarité endémique du MQR (35 % officiellement) ne va pas diminuer, la loi ORF applique CAP 2022 dans le ministère.

La FIRG CGT dans le cadre de l'interfédérale (CGT, FSU, FO, SUD et organisations de jeunesse) a mis en place les revendications connexes (maintien du bac, retrait du projet, puis abrogation de la loi ORF...) et permis de lancer la mobilisation contre la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université. Les fortes élections pendant 5 mois des étudiant·es, des personnels et des lycéen·nes ont repoussé les bases du cadre commun et unifié d'actions.

Ce sont des acquis que nous devons faire fructifier dès la rentrée, la mobilisation pour une détection anticipée pour toutes et tous est encore devant nous.



Depuis le 22 mai, la nouvelle plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur, ParcourSup, délivre au fil de l'eau les réponses « oui », « oui si », « en attente », « non » aux vœux des bachelier·es. La nouvelle procédure est décrite par le gouvernement comme plus juste, plus transparente et permettant une meilleure orientation dans le Supérieur. Ce n'est visiblement pas le sentiment partagé par les lycéen·nes qui, avec souvent beaucoup d'humour, ont laissé éclater massivement leur amertume et leur colère.

À l'ouverture de la plateforme les premiers chiffres sont alarmants : selon le ministère, 50 % des 812000 candidat·es inscrits n'avaient que des réponses « en attente », 29000 n'avaient que des réponses négatives. Pour les 50 % ayant au moins une réponse positive, aucun moyen de savoir si elle correspond au premier choix du·de la candidat·e ou à un choix de « sécurité », puisqu'il n'y a plus de hiérarchisation des vœux. Au 7 juin, 292000 candidat·es (36 %) ont accepté définitivement un vœu, le même nombre a reçu au moins une réponse, 161000 (20 %) sont toujours « en attente » et 37000 candidat·es (5 %) ont quitté la plateforme. Pour rappel, à la suite du premier tour d'affectation le 9 juin 2017 de l'ancienne plateforme APB, 76,5 % des candidat·es avaient une réponse favorable et pour 61,4 % cette réponse était leur premier vœu.

Du point de vue de l'ambition à améliorer l'orientation des jeunes, ParcourSup est un échec patent. Le pourcentage de candidat·es ayant accepté un vœu définitivement est deux fois inférieur à l'acceptation des 1^{er} choix sur d'APB.

Mais le gouvernement a bien réussi à démontrer sa volonté à toute une génération : l'accès aux études

supérieures au choix de l'étudiant·e n'est plus un droit, le baccalauréat n'a plus la même valeur selon les établissements et il n'est plus le premier grade universitaire.

Le nouveau système visant à ce que les établissements choisissent les étudiant·es (et non l'inverse), la concurrence entre établissements devrait s'exacerber et la discrimination sociale et territoriale encore se développer. Déjà des universités avouent mettre en place des pondérations selon le lycée d'origine (les algorithmes « locaux » opaques). En Seine-Saint-Denis, au soir du 22 mai, le taux de candidat·es sans réponse positive était de 60 %, soit 10 point au-dessus de la moyenne nationale.

Pour la FERC CGT, le droit aux études supérieures au choix de l'étudiant·e pose fondamentalement la question des moyens de ce service public. Rien n'a été fait pour accueillir les 30000 à 40000 nouveaux étudiant·es chaque année.

Les moyens réels sont en baisse (3613 postes d'enseignant·e-chercheur·se ouverts au concours en 2010, 1986 en 2018). Les moyens mis en place officiellement (annonces d'avril) sont de « 13 millions d'euros pour 19000 nouvelles places à la rentrée 2018 » : le budget correspond à 684€ par étudiant·e, moins du dixième du coût réel. Les moyens supplémentaires sont pour moitié des emplois (essentiellement contractuels) et pour moitié des heures complémentaires !

La précarité endémique du MESRI (35 % officiellement) ne va pas diminuer, la loi ORE applique CAP 2022 dans le ministère.

La FERC CGT dans le cadre de l'interfédérale (CGT, FSU, FO, SUD et organisations de jeunesse) a mis en place les revendications communes (maintien du bac, retrait du projet, puis abrogation de la loi ORE...) et permis de lancer la mobilisation contre la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université. Les fortes réactions pendant 5 mois des étudiant·es, des personnels et des lycéen·nes ont reposé les bases du cadre commun et unitaire d'action.

Ce sont des acquis que nous devons faire fructifier dès la rentrée, la mobilisation pour une éducation émancipatrice pour toutes et tous est encore devant nous.